



COMPTE RENDU DE LA VISIO CONFÉRENCE du 11 avril 2020

entre les OS et Nathalie BECACHE, directrice du SEJF

Durée : 50 minutes (début 14h30)

- THÈME : le courriel de Madame BECACHE adressé à tout le service le 10/04/2020

L'ensemble des OS représentatives du SEJF ont fait savoir à la directrice du service le mécontentement ressenti par les agents lorsqu'ils ont appris qu'ils devront servir un tableau visant à rendre compte de l'activité du service durant ce 1er mois de confinement et de télétravail.

Ils estiment que cette action induit :

- ▶ le flicage hiérarchique en cette période de crise.
- ▶ la défiance et le mépris de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects vis-à-vis de notre professionnalisme qui n'est plus à démontrer : qualité et quantité de travail apprécié par les magistrats qui nous confient des enquêtes d'envergure, saisie effectuées, médiatisation du service, etc.
- ▶ la déconnexion hallucinante de notre Direction Générale (encore une fois), complètement hors sol, qui ne trouve rien de mieux à faire que de demander des « comptes à des agents professionnels, motivés et sélectionnés par eux-mêmes, pendant que des centaines de milliers de personnes meurent du COVID-19 sur la planète.

Ils ont rappelé également :

- ▶ que le confinement est une nécessité pour sauver des vies, et que s'il devait se prolonger sur plusieurs mois, le travail à la maison allait certainement se tarir... et à ce moment-là que nous demandera l'administration ?
- ▶ que les agents ne sont pas à égalité en ce qui concerne le télétravail, notamment en fonction des charges familiales de chacun ainsi que des dossiers qu'ils gèrent en tant qu'agent désigné.
- ▶ que ce tableau est totalement inadapté pour comptabiliser quand bien même une quelconque activité de service en évoquant les exemples repris dans la lettre ouverte adressée par notre syndicat à la directrice du SEJF.

Enfin la CGT a demandé expressément à Madame BECACHE, de nous assurer qu'elle ne ferait pas basculer les agents du SEJF du « statut » de télétravail à celui A.E.A., pour les motifs expliqués dans le compte rendu n°3 de la CGT.

Madame BECACHE nous a assuré que ce n'était absolument pas son objectif. Nous lui avons fait remarquer que si notre DG le lui demandait, elle devrait se plier à ses instructions. Ce à quoi elle a répondu, que c'était elle la directrice du service et que cela n'arriverait pas.

Dont acte.

Madame BECACHE, nous a indiqué que ce tableau était fait à son initiative pour qu'elle puisse à tout moment justifier de l'action de son service, qu'il ne serait pas utilisé pour reprocher quoi que ce soit aux agents, qu'il était simplement déclaratif, puisqu'il ne faisait pas référence à des n° de dossiers, de PV, etc.

Elle nous a également informés qu'elle allait rédiger en ce sens, un courriel à chaque RUL dont nous serions (les OS) en copie, pour dissiper l'ensemble des inquiétudes des agents du SEJF.

Ce courriel, nous est parvenu à 16h30 le jour de la même et nous vous le communiquons afin que vous puissiez vous faire une idée :

« *Bonjour à tous,*

À leur demande, nous avons organisé une visio aujourd'hui, les représentants des OS et moi-même, dans la suite du message adressé hier aux agents du SEJF visant à rendre compte de l'activité du service durant ce 1er mois de confinement et de télétravail.

Les échanges ont concerné spécialement les enquêteurs du fait de la spécificité de leur travail et l'autonomie dont ils disposent habituellement pour mener les investigations dont ils ont la charge. Unaniment, les OS ont fait part de leur étonnement et leurs interrogations sur la nature même de la demande transmise aux agents, sa finalité, sur son timing et sur l'usage qui serait fait des fiches qui seront ainsi remplies.

J'ai rappelé que, s'il ne s'agissait pas d'une commande formelle de la directrice générale, il s'agissait bien pour moi de répondre à la préoccupation partagée au sein de l'administration centrale, de rendre compte de l'activité des services dans le cadre de cette période particulière et, je l'ajoute ici car j'ai omis de le signaler expressément, dans le cadre de notre plan de continuité d'activité.

J'ai expliqué que ce message est parti tardivement dans la journée de vendredi car le sujet n'a été évoqué et porté à ma connaissance que lors de la conférence téléphonique de la direction générale avec les DI et chefs de service qui s'est tenue vendredi après-midi et j'ai rappelé le travail collectif mené entre nous, adjoints et RUL, travail mené rapidement pour parvenir à rendre compte de l'activité du SEJF dans le courant de la semaine prochaine.

Sur le fond, il a été rappelé que cet exercice consiste à fournir aux agents une trame à large maille afin qu'ils trouvent ainsi de quoi dénombrer par thèmes les types d'actes qu'ils ont pu effectuer dans le mois passé depuis le début de la période de confinement. En effet, les outils d'analyse des données de la douane ne sont pas adaptés à nos missions or je souhaite pouvoir justifier, de façon précise et illustrée, que l'activité, même dégradée, continue au SEJF.

Sur la critique que les OS ont faite d'une sorte de contrôle tatillon, voire de "fliquage" que cela pouvait induire, j'ai tenu à souligner que si l'exercice est inédit, c'est parce que d'ordinaire, on dispose d'indicateurs liés à l'activité opérationnelle et au dynamisme naturel des investigations. En l'absence d'activité opérationnelle, on a trouvé d'autres moyens de faire valoir le travail réel des agents, sans excès, d'une part parce que la période considérée est suffisamment large, d'autre part parce qu'aucun contrôle réel n'était opéré, les mentions chiffrées étant déclaratives et déconnectées de toute référence à un dossier en particulier. Il ne s'agit donc nullement d'entamer la relation de confiance qui caractérise la communauté de travail au sein du service.

Les OS ont fait remarquer que les ODJ se trouvaient en confinement et télétravail sans l'avoir souhaité, et pour certains dans des situations familiales ou de santé qui les empêchaient de travailler convenablement voire complètement. Par ailleurs ils ont souligné que si cette période devait se prolonger longtemps, le travail se tarirait de lui-même. Ils souhaitent insister sur le fait que ces fiches ne devaient servir en aucun cas à évaluer les agents.

J'ai rappelé que la finalité de ce dispositif avait pour unique finalité de valoriser l'activité du service et en aucun cas celle d'évaluer une performance individuelle en cette période extraordinaire; ainsi les évaluations individuelles des agents, portant sur une année de travail passée en conditions normales pour tous, n'en tiendraient pas compte.

A leur questionnement précis, j'ai donné l'assurance que ces fiches n'auraient pas non plus et en aucun cas pour conséquence de permuter le « statut » de « télétravail » en statut « d'ASA » pour quiconque.

J'espère avoir été complète sur le fond des échanges que je partage ainsi avec tout le commandement. Je ne manquerai pas de faire savoir à tous la « physionomie » que les agrégats de chiffres donneront de l'activité du service en cette période de crise.

Re-bon we pascal!

Nathalie BECACHE

Magistrate

Directrice du Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) »

La CGT restera vigilante à tous les problèmes que pourront rencontrer les agents pendant et après le confinement.

N'hésitez surtout pas à nous joindre en cas de besoin.